



Assemblées générales d'association

Par **buecher**, le **15/06/2009** à **23:51**

Bonjour,

Notre association n'a pas pu statuer en AG, deux fois de suite avec les délais légaux de convocation.

Que faire maintenant ? Convoquer une 3ème fois ? Etablir un PV de carence ? sachant que les statuts ne prévoient rien ! en l'occurrence !

Merci de vos lumières